

1659 – Rieux.

Extrait de mémoire de frais dus à Pierre Hardy, maître apothicaire à Redon, par les trinitaires de Rieux.

AD56, 55 H 18

Du 18 janvier 1659 un voyage.....	3 l. t. ¹	0 s.	d.
Du 5 fevrier 1659 pour pere André une medecine purgative.....	1 l. t.	10 s.	d.
Quatre onces de martiatum.....	1 l. t.	0 s.	d.
Deux onces suif de cerf.....	0 l. t.	8 s.	d.
Pour frere Gabriel six onces de diapaline.....	0 l. t.	18 s.	d.
Du 12 fevrié 1659 pour le ² pere Launay deux onces emplastre d'oxicroceum.....	0 l. t.	10 s.	d.
Deux grande vecicatoires.....	0 l. t.	10 s.	d.
Du 15 fevrier pour le pere Launay une livre de gargarisme.....	0 l. t.	15 s.	d.
Un lavement purgatif.....	1 l. t.	0 s.	d.
Une livre de cataplasme de mica panis.....	1 l. t.	0 s.	d.
Cinq onces syrop de capillaire.....	1 l. t.	5 s.	d.
Une livre teinture de rose.....	1 l. t.	10 s.	d.
Un voyage.....	3 l. t.	0 s.	d.
Une livre oximel.....	0 l. t.	15 s.	d.
Un voyage.....	3 l. t.	0 s.	d.
Quatre onces martiatum pour le pere André.....	1 l. t.	0 s.	d.
Du 5 juillet cinq onces liniment composé avec les huiles, onguent, suif de cerf et autres.....	1 l. t.	0 s.	d.

¹ Les unités de compte sont la livre, le sous et le denier. La livre vaut 20 sous (soit 240 deniers) et le sous vaut 12 deniers. Pour alléger la présentation de la transcription, les abréviations des unités de compte (« l. t. » pour « livre tournois », « s. » pour « sous » ou « sols », « d. » pour « denier ») n'ont pas été développées.

² « fr » qui précède, raturé.